

RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL & PAIE

Cette formation vous propose d'étudier le passage en paie des éléments relatifs à la rupture du contrat de travail : calcul de l'indemnisation, régime social et fiscal ...

Réaliser la dernière paie d'un salarié est un exercice à part entière, qu'il s'agisse d'une démission, d'un licenciement, d'un départ à la retraite ou d'une rupture conventionnelle homologuée... Vous devez en effet calculer précisément le solde de tout compte, en intégrant tous les éléments nécessaires (congés, préavis, indemnités,) pour régler toutes les sommes dues au salarié, qu'elles soient liées ou non à son motif de départ. Vous devez aussi contrôler précisément les bases de cotisations sur le dernier salaire, et, étape la plus délicate, pouvoir expliquer vos choix au salarié sur le départ.

Durée : 1 jour

Date et lieu :

Le 21 octobre 2019

Horaires :

9 heures – 17 heures.

Intervenants :

Nadine FORZINETTI
Consultante Droit du
Travail et Ressources
Humaines

Public visé :

Dirigeants de PME/PMI, responsables du personnel, responsables administratifs et financiers, responsables formation, comptables, assistants de direction, techniciens paie, ...

Prérequis :

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Une connaissance en droit du travail, notamment en termes de rupture du contrat de travail permet de mieux atteindre les objectifs

Objectifs :

- Calculer toutes les indemnités de départ
- Maîtriser le régime social et fiscal des indemnités de départ
- Etablir le dernier bulletin de paie
- Maîtriser le calcul des charges sociales en cas de solde de tout compte
- Etablir les documents à remettre au salarié

Moyens pédagogiques :

- Exposés - débats
- Réflexion et échanges d'expériences
- Etudes de cas et mises en situation
- Remise de supports pédagogiques
- Tests d'auto évaluation avec ressources pédagogiques de suivi post formation

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

E-mail : jpc-n.forzinetti@orange.fr

SIRET : 494 578 933 00033

Télécopie : 03.69.63.83.05.

Web : www.jpcconsultant.fr

ID TVA : FR76494578933

Coût : 350 € par stagiaire

Contact et inscriptions :
Nadine FORZINETTI
06.21.03.30.08.
jpc-n.forzinetti@orange.fr

PROGRAMME

I. Les différentes indemnités de rupture à verser selon les différents cas de rupture envisagés ; régime social et fiscal des sommes versées

1. La rupture du contrat à durée déterminée.

- L'indemnité versée en fin de CDD
- Cas particulier de la rupture anticipée du CDD
- Cas particulier CDD étudiants et contrats saisonniers

Cas pratique : bulletin de paie fin CDD avec indemnité de précarité

2. La rupture de la période d'essai

Cas pratique : bulletin de paie départ en période d'essai

3 : La démission.

- Le préavis en cas de démission
- Les sommes à verser à l'issue du contrat
- Documents à remettre et autres formalités
- Le cas de démission abusive

4 : La rupture conventionnelle.

- L'indemnité de rupture conventionnelle homologuée
- Régime social et fiscal de l'indemnité de rupture conventionnelle

Cas pratiques : bulletins de paie suite rupture conventionnelle avec régime social de faveur et non.

5 : La mise à la retraite.

- L'indemnité de mise à la retraite
- Régime social et fiscal
- Documents à remettre et autres formalités

6 : Le départ à la retraite.

- L'indemnité de départ à la retraite
- Régime social et fiscal
- Documents à remettre et autres formalités

Cas pratiques : bulletins de paie comparatif pour un salarié placé dans une situation identique (âge, salaire ancienneté, statut ...) partant à la retraite ou étant mis à la retraite.

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

E-mail : jpc-n.forzinetti@orange.fr

SIRET : 494 578 933 00033

Télécopie : 03.69.63.83.05.

Web : www.jpcconsultant.fr

ID TVA : FR76494578933

7 : Le licenciement.

- L'indemnité de licenciement
- Les heures de recherche d'un emploi
- Le préavis - indemnité compensatrice de préavis
- Cas particulier de la mise à pied conservatoire

Cas pratique : bulletin de paie en cas de départ pour cause réelle et sérieuse avec dispense de préavis

Cas pratique : l'indemnité de non concurrence en paie

8 : la prise d'acte de rupture

9 : la transaction

Cas pratiques : Etablir un bulletin de salaire en cas d'une transaction consécutive à un licenciement pour cause réelle et sérieuse

Etablir un bulletin de salaire en cas d'une transaction consécutive à un licenciement pour faute grave

10 : le rappel de salaire sur décision prud'homale

Cas pratique : établir un bulletin de paie suite à la condamnation de l'employeur par le conseil de prud'homme.

II. Autres points de vigilance lors de la rupture du contrat.

1 : le départ en cours de mois

2 : l'indemnité compensatrice de congés payés et autres soldes de congé

3 : l'indemnité compensatrice de préavis

4 : l'indemnité de non concurrence

5 : l'indemnité de clientèle

6 : dispositifs d'épargne salariale

7 : solde des prêts au personnel, avances, saisies, autres sommes dues par le salarié

8 : biens mis à disposition et avantages en nature

9 : cas particulier du décès du salarié